

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS256

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 9 risque de créer un appel d'air pour les professionnels de santé étrangers, sans qu'un contrôle efficace de leurs niveaux de formation puisse être garanti.

En conséquence, cet amendement propose de supprimer cet article.